



Rapporteur : M. MARTIN

50241

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Travaux de mise en accessibilité au collège les Hautes Ourmes à Rennes

Le 20 janvier 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h47

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1, L. 2124-2., L. 2125-1 1°, R. 2123-1, R. 2124-2 1°, R. 2162-1 à R. 6162-10 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Les travaux de mise en accessibilité du collège les Hautes Ourmes à Rennes concernent :

- l'aménagement des salles de classes et des espaces communs pour l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au RDC, R+1, R+2 et R+3 ;
- la restructuration complète des sanitaires extérieurs filles (Bâtiment B) et garçons (Bâtiment D) ;
- la restructuration complète des vestiaires filles et garçons : Bâtiment C zone danse ;
- le réaménagement des sanitaires filles et garçons : Bâtiment C zone SEGPA, bâtiments A et B sur l'ensemble des étages.

Cette opération est à réaliser à partir du mois d'avril 2025, pour une durée de 20 semaines. Une consultation a été lancée le 26 juin 2024 sous la forme d'une procédure adaptée décomposée en 8 lots, pour une estimation de 400 000 euros HT.

Les marchés subséquents à l'accord cadre 2021-TX-SME-0017 pour la réalisation des travaux d'entretien, de mise en sécurité ou de réparation des bâtiments gérés par les services du Département d'Ille-et-Vilaine ont été attribués par la Commission d'appel d'offres du 10 décembre 2024, à hauteur de 239 253,82 euros HT, soit 287 104,58 euros TTC, de la manière suivante :

- Lot n° 1 - Plâtrerie, cloisons sèches, faux plafonds, menuiseries intérieures :
Entreprise CRLC (Rennes), pour un montant de 60 016,45 euros HT (estimation 55 000 euros), soit 72 019,74 euros TTC ;
- Lot n° 3 - Menuiseries extérieures :
Entreprise SER AL FER (L'Hermitage), pour un montant de 20 961 euros HT (estimation 37 000 euros), soit 25 153,20 euros TTC ;
- Lot n° 4 - Electricité :
Entreprise RIHET (Bourg des Comptes), pour un montant de 88 357,23 euros HT (estimation 78.000 euros), soit 106 028,68 euros TTC ;
- Lot n° 6 - Maçonnerie :
Entreprise SPIE BATIGNOLLES (Saint-Gilles), pour un montant de 69 919,14 euros HT (estimation 85 000 euros), soit 83 902,97 euros TTC.

La seule offre déposée pour le lot n° 5 - Plomberie, chauffage, ventilation, par l'entreprise SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE, d'un montant de 123 800 euros (estimation 60 000 euros) a été

déclarée inacceptable. Une nouvelle consultation sera lancée.

Les marchés relatifs aux lots n° 2 (Sols souples, carrelage, faïence, peinture, nettoyage), n° 9 (Paillasse sciences et technologie) et n° 10 (Cabine ascenseur) estimés à 85 000 euros HT ont fait l'objet d'une déclaration sans suite pour erreur dans la procédure et ont été relancés selon la procédure adaptée le 24 octobre 2024, pour une remise des plis au 25 novembre 2024. Ils feront l'objet d'une décision ultérieure.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés des lots n° 1, 3, 4, 5 et 6 avec les entreprises attributaires retenues par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
21 janvier 2025
ID: CP20253038

Pour extrait conforme